

CONVENTION COMPLÉMENTAIRE

Entre

Worldline Suisse S.A.

Hardturmstrasse 201
8005 Zürich

(Ci-après „Worldline“)

Et

Membre de

PISTOR

Hôtel et Restaurant

Nom: _____

Adresse: _____

(ci-après le «partenaire affilié»)

Numéro de partenaire affilié Worldline _____

Numéro de partenaire affilié **PISTOR** _____

Client PISTOR PLUS OUI

NON

TABLE DES MATIÈRES

1	GÉNÉRALITÉS.....	3
2	CONVENTION PRINCIPALE.....	3
3	SPECIAL CONDITION.....	3
3.1	CONDITIONS DU COMMERCE DE PRÉSENCE SUR LA BASE DU «MODÈLE BLENDED».....	3
3.2	CONDITIONS DU COMMERCE ÉLECTRONIQUE SÉCURISÉ SUR LA BASE DU «MODÈLE BLENDED».....	4
4	DETERMINATION DES CONDITIONS	5
5	ADAPTATION DES CONDITIONS EN CAS DE CHANGEMENT DE VOLUME.....	5
6	DYNAMIC CURRENCY CONVERSION – DCC	5
7	CONDITIONS SPÉCIALES POUR LES TERMINAUX	5
7.1	CONDITIONS SPECIALES POUR L'ACHAT DE TERMINAUX	5
7.2	CONDITIONS SPECIALES POUR LA LOCATION DE TERMINAUX	6
7.3	PACKS DE SERVICES POUR TERMINAUX.....	6
8	CONDITIONS SPECIALES POUR SAFERPAY	8
8.1	CONDITIONS POUR SAFERPAY	8
8.2	MOYENS DE PAIEMENT	8
9	CONFIDENTIALITÉ	9
10	DIVULGATION D'INFORMATIONS À PISTOR	9
11	ENTREE EN VIGUEUR, DUREE ET RESILIATION DE LA PRESENTE CONVENTION	9
12	CONSEQUENCES DE LA RESILIATION DE LA PRESENTE CONVENTION COMPLEMENTAIRE	10

1 Généralités

Le partenaire affilié a conclu une « convention-cadre pour les paiements sans numéraire » avec Worldline. Le partenaire affilié est membre de **pistor** et a donc la possibilité de bénéficier des conditions prévues dans la « convention relative aux conditions spéciales » conclue entre Worldline et **pistor**.

2 Convention principale

La convention-cadre relative à l'acceptation des moyens de paiement sans numéraire et tous les éléments constitutifs prévalent sur la présente convention spécifique, sauf en ce qui concerne les conditions spéciales.

Le tableau de frais et des services est applicable, sauf si d'autres prix ont été convenus.

[Tableau de frais pour le commerce de présence](#) [Tableau de frais pour le commerce de distance](#)

3 Special Condition

Pour l'acceptation des moyens de paiement suivants, les conditions suivantes s'appliquent pour le partenaire contractuel sur la base de l'ensemble de services conclu dans l'accord avec **pistor**.

Taux de commission pour les transactions par cartes de crédit/débit EMV/ep2
« Merchant categories » : MCC 5812_MCC 7011

3.1 Conditions du commerce de présence sur la base du «Modèle Blended»

Chiffre d'affaires CHF (par an)	Taux de commission Mastercard et Visa
à 250'000	1,35%
> 250'000 - 500'000	1,30%
> 500'000 - 750'000	1,25%
> 750'000	individuel

Chiffre d'affaires CHF (par an)	Visa Debit / V PAY	Debit Mastercard
à 500'000	0,83% + 0,05 CHF	0,42% + 0,05 CHF
> 500'000 - 1'000'000	0,77% + 0,05 CHF	0,38% + 0,05 CHF
> 1'000'000 – 5'000'000	0,71% + 0,05 CHF	0,34% + 0,05 CHF
> 5'000'000	0,64% + 0,05 CHF	0,30% + 0,05 CHF

Moyens de Paiement	Taux de commission
Maestro Int.	1,20% + CHF 0,25
Maestro CH	CHF 0,19
TWINT	0,90%
Diners/Discover, Union Pay JCB	2,20%
Alipay, WeChat Pay	1,80%

3.1.1 Réglementation des frais minimums pour le commerce de présence

Une commission minimale de 0,10 CHF par transaction s'applique à tous les moyens de paiement. Aucun frais minimum n'est appliqué pour les cartes de Débit Mastercard et Visa Débit/ V PAY

3.2 Conditions du commerce électronique sécurisé sur la base du «Modèle Blended»

Chiffre d'affaires CHF (par an)	Taux de commission Mastercard et Visa
à 250'000	1,35%
> 250'000 - 500'000	1,30%
> 500'000 - 750'000	1,25%
> 750'000	individuel

Chiffre d'affaires CHF (par an)	Taux de commission Débit Mastercard et Visa Débit
à 250'000	1,25%
> 250'000 - 500'000	1,20%
> 500'000 - 750'000	1,15%
> 750'000	individuel

Moyens de paiement	Taux de commission
TWINT	1,00%
VPAY Int.	1,20% + CHF 0,25
Maestro Int.	1,20% + CHF 0,25
Diners/Discover, Union Pay	2,30%
Alipay	2,00%

3.2.1 Réglementation des frais minimums pour le commerce de distance

Une taxe minimale de 0,20 CHF s'applique à toutes les cartes et à tous les modes de paiement.

4 Détermination des conditions

Les conditions relatives aux cartes de crédit sont déterminées sur la base du volume cumulé des transactions par carte de crédit sur la période de l'année civile précédente.

Les conditions relatives aux cartes de débit sont déterminées sur la base du volume cumulé des transactions par carte de débit sur la période de l'année civile précédente.

5 Adaptation des conditions en cas de changement de volume

En cas de changement de volume, le reclassement a lieu une fois par an à la demande du client, en mai de chaque année, sur la base des chiffres d'affaires des 12 mois précédents. Le remboursement rétroactif est exclu.

6 Dynamic Currency Conversion – DCC

Le remboursement DCC est de 1,00 % par transaction convertie

7 Conditions spéciales pour les terminaux

7.1 Conditions spéciales pour l'achat de terminaux

Modèle	Prix d'achat	Coûts pack de service « Pro » par an
DX 8000 Terminal mobile Android avec imprimante	CHF 750.-	CHF 180.-
Lane 5000 Terminal fixe pour intégration à la caisse	CHF 690.-	CHF 180.-
Desk/5000 Compact Terminal fixe - indépendant	CHF 750.-	CHF 180.-
Desk/5000 Autonom terminal avec une unité client et une unité consommateur	CHF 950.-	CHF 180.-
Link/2500	CHF 199.-	CHF 80.-*

Lors de l'achat d'un terminal, la conclusion d'un pack de services est obligatoire.

*Pour le Link/2500, seul le pack de services "Light" est proposé.

Celui-ci comprend l'exploitation du système, la hotline gratuite, le journal des transactions et la mise à jour du logiciel.

Les membres de **pistor** reçoivent le pack de services "Pro" lors de l'achat du terminal au prix du pack de services "Comfort" pour 180 CHF par an.

7.2 Conditions spéciales pour la location de terminaux

Lors de la conclusion d'un nouveau contrat de location de terminal, les trois premiers mois de loyer sont offerts.

Modèle	Loyer mensuel, y compris. Paquet de services « Comfort »	Loyer mensuel, y compris. Pack de services «Pro»
DX 8000 Terminal mobile Android avec imprimante	CHF 42.-	CHF 60.-
Lane 5000 Terminal fixe pour intégration à la caisse	CHF 39.-	CHF 57.-
Desk/5000 Compact Terminal fixe - indépendant	CHF 42.-	CHF 60.-
Desk/5000 Autonom terminal avec une unité client et une unité consommateur	CHF 49.-	CHF 57.-

7.3 Packs de services pour terminaux

	Light*	Comfort	Pro
Exploitation du système	•	•	•
Hotline gratuite	•	•	•
Journal des transactions	•	•	•
Mise à jour du logiciel	•	•	•
Dépannage		Envoi par courrier	Sur place dans les 24 h les jours ouvrables
Extension de garantie			•
Mise en service et instruction sur place			•
Changement de site			•

*valable uniquement pour les terminaux d'achat

Exploitation du système

- Nous veillons au maintien du fonctionnement des systèmes nécessaires au traitement des transactions par carte.

Hotline gratuite 7 x 24 heures

- Notre équipe d'assistance vous aide à répondre à toutes vos questions sur le terminal de paiement - gratuitement, 24 heures sur 24, 365 jours par an.

Journal des transactions

- Le journal des transactions vous permet d'avoir une vue d'ensemble de vos transactions sans numéraire avec les moyens de paiement acceptés au point de vente (POS) et dans la boutique en ligne. Vous recevez chaque jour par e-mail le bouclage journalier clairement structuré.

Mise à jour du logiciel

- Dès qu'un logiciel actualisé est disponible, il est automatiquement installé sur votre terminal. Nous garantissons ainsi que votre terminal est toujours à la pointe du développement logiciel et qu'il répond aux normes de sécurité les plus élevées.

Dépannage :

- Envoi par courrier

Vous envoyez l'appareil défectueux et vous le recevez en retour par la poste, réparé et révisé.

- Sur place dans les 24 heures les jours ouvrables

Du lundi au samedi (08:00 - 18:00), vous bénéficiez d'un dépannage sur place dans les 24 heures. Que ce soit par le biais d'une réparation ou d'un terminal de remplacement.

Extension de garantie

- La garantie étendue couvre toutes les pannes et tous les défauts, à l'exception du vandalisme, du vol, de la perte et des dommages intentionnels.

Mise en service et instruction sur place

- Un technicien de service installe le terminal de paiement sur place et le met en service (rendez-vous à convenir par téléphone).
Il vérifie et teste, dans la mesure du possible, les moyens de paiement et les prestations supplémentaires mis en ligne pour vous et s'assure ainsi de leur bon fonctionnement.
- Vous et votre personnel de vente recevez sur place une formation détaillée sur l'utilisation du terminal de paiement avec toutes ses particularités et les prestations supplémentaires qui sont mises en ligne pour vous.

Changement de site

- Si votre magasin dispose de plusieurs sites, les terminaux de paiement peuvent être déplacés au sein de vos sites sans frais supplémentaires.

8 Conditions spéciales pour Saferpay

L'acceptation des conditions Saferpay présuppose l'existence ou la conclusion d'un contrat d'acquisition Worldline pour le traitement des conditions e-commerce.

Les clients disposant d'un contrat Saferpay existant ont besoin d'une convention de modification pour activer les conditions Saferpay suivantes.

8.1 Conditions pour Saferpay

Tous les prix s'entendent hors TVA

Fonctionnalités	
Tous les moyens de paiement	✓
Mail-/Phone-Order - Paiements	✓
Payment-Links et codes QR	✓
Saferpay OnSite App	✓
Saferpay Backoffice	✓
Risk-Management et User Administration	✓
Payment Page	✓
Payment API	✓
Management API	✓
Saferpay Plugins	✓
Tokenization	✓
Terminaux virtuels	✓
Saferpay Fields	✓
Batch Processing	✓
Places de marché	✓
Omni-Channel	✓
Prix par mois unique	CHF 19.90 CHF 0.00
Durée minimale du contrat 12 mois	

Prix de transaction	CHF 0.17
----------------------------	-----------------

8.2 Moyens de paiement



9 Confidentialité

Soumises au sceau de la confidentialité, cette convention complémentaire et les conditions spéciales accordées au partenaire affilié ne doivent pas être rendues accessibles à des tiers.

10 Divulgence d'informations à *pistor*

La partie contractante autorise expressément Worldline à communiquer les conditions de cette convention spécifique ainsi que les chiffres d'affaires réalisés par *pistor* dans le cadre de cette convention spécifique.

11 Entrée en vigueur, durée et résiliation de la présente convention

La présente convention spécifique entre en vigueur dès sa signature par le partenaire affilié.

La durée de la présente convention complémentaire est limitée à la durée de la «convention relative aux conditions spéciales».

La présente convention complémentaire est réputé résiliée ou dissoute dans les cas suivants:

- Si *pistor* ou Worldline résilie la « convention relative aux conditions spéciales »
- Si le partenaire affilié se retire de *pistor*
- Si Worldline ou le partenaire affilié résilie la « convention-cadre relative à l'acceptation des moyens de paiement sans numéraire »

12 Conséquences de la résiliation de la présente convention complémentaire

En cas de dissolution de la convention complémentaire suite à la résiliation de la "Convention relative aux conditions spéciales" entre Worldline et **pistor** ou en cas de départ du partenaire contractuel de **pistor**, les dispositions et conditions mentionnées dans la "Convention relative à l'acceptation des moyens de paiement sans numéraire" s'appliquent à nouveau dans leur intégralité.

Lieu, Date: _____

Lieu, Date: _____

signature en bonne et due forme du partenaire affilié

signature en bonne et due forme du partenaire affilié

Nom en caractères d'imprimerie

Nom en caractères d'imprimerie

Veillez envoyer toutes les pages de la convention remplie et signée par e-mail à :

sideletter_onb.ch@worldline.com